FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Diluant Earth Stain (Earth Stain Thinners)

Révision : 10/09/2025 — Version FDS : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Diluant Earth Stain
N° de produit : 86-066-0001

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : diluant.
Utilisations déconseillées : aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

John Myland Ltd., 26 Rothschild St, Norwood, SE27 0HQ Londres, Angleterre.
Tél. : +44 (0) 208 670 9161 ; mylands.com ; Email : info@mylands.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Professionnels de santé : composer le 0344 892 0111 pour joindre le National Poisons Information Service (NPIS) (service 24h/24).
Grand public : Angleterre — 111 (NHS 111, 24h/24) ; Écosse — 111 (NHS 24, 24h/24) ; Pays de Galles — 111 ou 0845 4647 (NHS Direct, 24h/24). Voir la section 4 « Premiers secours ».

SECTION 2 : Identification des dangers

Classé selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que retenu et modifié en droit britannique.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 2 ; H225 — liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2 ; H315 — provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 ; H319 — provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 ; H335 — peut irriter les voies respiratoires.
Repr. 2 ; H361 — susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Aquatic Chronic 2 ; H411 — toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H225 — Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 — Provoque une irritation cutanée.
H319 — Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 — Peut irriter les voies respiratoires.
H361 — Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411 — Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence
Général : P101 — Si un avis médical est nécessaire, tenir à disposition le récipient ou l'étiquette du produit. P102 — Tenir hors de portée des enfants.

Prévention : P201 — Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P280 — Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention : P305+P351+P338 — EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 — EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
Stockage : P405 — Garder sous clé.
Élimination : P501 — Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Substances dangereuses figurant sur l'étiquette : 4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one (alcool diacétonique) ; 1,2,4-triméthylbenzène ; hydrocarbures, C9, aromatiques.

Étiquetage complémentaire
EUH210 — Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Ce mélange/produit ne contient aucune substance connue pour répondre aux critères de classification PBT et vPvB. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme perturbateur endocrinien au sens du règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2023/707.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Substance (identifiants)	% p/p	Classification	Note
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one (alcool diacétonique) — CAS 123-42-2, CE 204-626-7, Index 603-016-00-1	40–60 %	Flam. Liq. 3 H226 ; Eye Irrit. 2 H319 ; STOT SE 3 H335 ; Repr. 2 H361	—
Éthanol (alcool éthylique) — CAS 64-17-5, CE 200-578-6, Index 603-002-00-5	15–25 %	Flam. Liq. 2 H225	—
1,2,4-triméthylbenzène — CAS 95-63-6, CE 202-436-9	15–25 %	Flam. Liq. 3 H226 ; Skin Irrit. 2 H315 ; Eye Irrit. 2 H319 ; Acute Tox. 4 H332 ; STOT SE 3 H335 ; Aquatic Chronic 2 H411	[1]
Hydrocarbures, C9, aromatiques — CAS 64742-95-6, CE 918-668-5	15–25 %	EUH066 ; Flam. Liq. 3 H226 ; STOT SE 3 H335 ; STOT SE 3 H336 ; Aquatic Chronic 2 H411	[15], [19]
Propylbenzène — CAS 103-65-1, CE 203-132-9, Index 601-097-00-8	3–5 %	Flam. Liq. 3 H226 ; Asp. Tox. 1 H304 ; STOT SE 3 H335 ; Aquatic Chronic 2 H411	—
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one (alcool diacétonique) — CAS 123-42-2, CE 204-626-7, Index 603-016-00-1	1–3 %	Flam. Liq. 3 H226 ; Eye Irrit. 2 H319 ; STOT SE 3 H335	—
Méthanol — CAS 67-56-1, CE 200-659-6, Index 603-001-00-X	< 1 %	Flam. Liq. 2 H225 ; Acute Tox. 3 H301 ; Acute Tox. 3 H311 ; Acute Tox. 3 H331 ; STOT SE 1 H370 (système nerveux central) (orale, inhalation)	[1], [3]

Le texte intégral des mentions H figure à la section 16. Les valeurs limites d'exposition professionnelle, lorsqu'elles sont disponibles, figurent à la section 8.
[1] Valeur limite d'exposition professionnelle européenne. [3] Substance soumise à restrictions au titre de l'annexe XVII de UK REACH. [15] La classification comme cancérogène/mutagène n'est pas retenue car la substance contient

moins de 0,1 % p/p de benzène (n° EINECS 200-753-7) (CLP, annexe VI, note P). [19] UVBC = substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales : en cas d'accident, contacter un médecin ou un service d'urgence — se munir de l'étiquette ou de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin en cas de doute sur l'état de la victime ou de persistance des symptômes. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.
Inhalation : en cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires, transporter la victime à l'air libre et rester auprès d'elle.
Contact avec la peau : retirer immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau exposée à l'eau et au savon. Un nettoyant cutané peut être utilisé. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau ou à l'eau isotonique (20-30 °C) pendant au moins 5 minutes et poursuivre jusqu'à disparition de l'irritation. Retirer les lentilles de contact. Bien rincer sous les paupières supérieures et inférieures. En cas de persistance de l'irritation, consulter un médecin. Poursuivre le rinçage pendant le transport.
Ingestion : si la victime est consciente, lui faire rincer la bouche à l'eau et rester auprès d'elle. Ne jamais lui donner à boire. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin et se munir de la fiche de données de sécurité ou de l'étiquette du produit. Ne pas faire vomir, sauf avis médical contraire. Faire pencher la victime en avant, tête baissée, pour éviter l'inhalation ou l'étouffement par les vomissures.
Brûlures : rincer à l'eau jusqu'à la disparition de la douleur, puis continuer à rincer pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : ce produit contient des substances pouvant provoquer une irritation en cas d'exposition de la peau, des yeux ou des poumons. L'exposition peut accroître le potentiel d'absorption d'autres substances dangereuses au point d'exposition.
Effets neurotoxiques : ce produit contient des solvants organiques pouvant avoir des effets indésirables sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité comprennent : perte d'appétit, maux de tête, vertiges, bourdonnements d'oreille, picotements cutanés, sensibilité au froid, crampes, difficulté de concentration, fatigue, etc. Une exposition répétée aux solvants peut entraîner la dégradation du film lipidique cutané naturel et accroître le potentiel d'absorption d'autres substances dangereuses au point d'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition avérée ou suspectée : consulter immédiatement un médecin. Se munir de cette fiche de données de sécurité ou de l'étiquette du produit à l'attention du personnel médical.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens appropriés : mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre, eau pulvérisée.
Moyens inappropriés : ne pas utiliser de jets d'eau, qui peuvent propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. En cours d'utilisation, peut former un mélange vapeur-air inflammable/explosif. L'incendie génère une fumée dense ; l'exposition aux produits de combustion peut nuire à la santé. Les récipients fermés exposés au feu doivent être refroidis à l'eau. Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans le réseau d'égouts ni dans les eaux de surface avoisinantes. En cas d'exposition à des températures élevées (incendie), des composés de décomposition dangereux sont produits, notamment des oxydes de carbone (CO/CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome isolant et des vêtements de protection pour éviter tout contact. En cas d'exposition directe, contacter le National Poisons Information Service (111, service 24h/24) pour obtenir des conseils

complémentaires.
Code Hazchem : ●3YE

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les stockages non encore enflammés doivent être refroidis par pulvérisation d'eau. Retirer les matériaux inflammables si les conditions le permettent. Assurer une ventilation suffisante. Éviter le contact direct avec les substances déversées. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. Éviter l'inhalation des vapeurs du produit déversé. Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les lacs, cours d'eau, égouts, etc. En cas de fuite vers l'environnement, contacter les autorités environnementales locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir le déversement à l'aide de matériaux absorbants non combustibles (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) et placer dans un récipient en vue de l'élimination conforme à la réglementation locale. Dans la mesure du possible, effectuer le nettoyage avec des agents de nettoyage classiques ; éviter l'usage de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 « Considérations relatives à l'élimination » et la section 8 « Contrôles de l'exposition/protection individuelle ».

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre à la terre et relier électriquement le récipient et le matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/d'éclairage/de ventilation antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques. Il est recommandé d'installer des bacs de rétention pour éviter les rejets dans le réseau d'eaux usées et l'environnement. Éviter tout contact direct avec le produit. Éviter tout contact pendant la grossesse et l'allaitement. Il est interdit de fumer, boire et manger sur les lieux d'utilisation. Voir la section 8 pour la protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Refermer soigneusement les récipients ouverts et les maintenir en position verticale pour éviter les fuites. Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de toute source d'inflammation possible.
Matériau de stockage recommandé : toujours stocker dans un récipient du même matériau que le récipient d'origine.
Conditions de stockage : aucune exigence particulière.
Matières incompatibles : acides forts, bases fortes, agents oxydants forts et agents réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit ne doit être utilisé que pour les applications mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (Royaume-Uni)

Substance	VME 8 h (ppm)	VME 8 h (mg/m³)	VLCT 15 min (ppm)	VLCT 15 min (mg/m³)
Alcool diacétonique	50	241	75	362
Éthanol	1000	1920	—	—

Substance	VME 8 h (ppm)	VME 8 h (mg/m³)	VLCT 15 min (ppm)	VLCT 15 min (mg/m³)
Méthanol (Sk)	200	266	250	333

Sk = peut être absorbé par la peau et entraîner une toxicité systémique.
Sources : Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (SI 2002/2677) ; EH40/2005, Workplace exposure limits (4■ édition, 2020).

DNEL et PNEC

Des valeurs DNEL (population générale/travailleurs, effets locaux/systémiques, par inhalation/voie cutanée/orale) et PNEC (eau douce, sédiment d'eau douce, rejet intermittent, eau de mer, sédiment marin, prédateurs, station d'épuration, sol) sont disponibles dans le document source pour le 1,2,4-triméthylbenzène, l'alcool diacétonique, l'éthanol, les hydrocarbures C9 aromatiques et le méthanol ; se reporter à la FDS anglaise d'origine pour le détail chiffré complet de ces tableaux techniques REACH.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle indiquées doit être contrôlé régulièrement. Il est interdit de fumer, boire et manger sur les lieux d'utilisation. Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit. Les utilisateurs professionnels sont soumis aux concentrations maximales légales d'exposition professionnelle (voir ci-dessus).

Mesures techniques appropriées

Ne pas recycler l'air évacué contenant les substances. La formation de vapeurs doit être maintenue au minimum et en dessous des valeurs limites actuelles. L'installation d'un système d'extraction locale est recommandée si la ventilation normale du local de travail est insuffisante. Veiller à ce que les postes de lavage oculaire et les douches de sécurité soient clairement signalés. Appliquer les précautions standard lors de l'utilisation du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs.

Mesures d'hygiène

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures visant à éviter l'exposition environnementale

Conserver du matériel de confinement à proximité du poste de travail ; recueillir le déversement pendant le travail si possible.

Équipement de protection individuelle

Utiliser uniquement un équipement de protection portant le marquage UKCA.

Protection respiratoire

Type	Classe	Couleur	Normes
Respirateur à filtre pour vapeurs organiques	Filtre pour vapeurs organiques	—	EN14387

Protection cutanée

Le port de vêtements de travail dédiés est recommandé.

Protection des mains

Matériau	Épaisseur (mm)	Temps de claquage (min)	Normes
Nitrile	0,5	> 480	EN374-2, EN16523-13, EN388

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protections latérales, conformes à la norme EN166.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur
État physique	Liquide
Couleur	Incolore

Propriété	Valeur
Odeur/seuil olfactif	Odeur de solvant
pH	Aucune donnée disponible
Densité (g/cm³)	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Ne s'applique pas aux liquides
Point de fusion/congélation (°C)	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement (°C)	Ne s'applique pas aux liquides
Point d'ébullition (°C)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune donnée disponible
Point d'éclair (°C)	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (°C)	Le produit est inflammable
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité inférieure/supérieure (% v/v)	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible
Coefficient n-octanol/eau (LogKow)	Aucune donnée disponible
Solubilité dans les graisses (g/L)	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Propriétés comburantes : aucune donnée disponible. Autres paramètres physico-chimiques : aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la section 7 « Manipulation et stockage ».

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'électricité statique. Ne pas exposer à une quelconque forme de chaleur (p. ex. rayonnement solaire) ; risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts et agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë : sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation cutanée : provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire : critères de classification non remplis.
Sensibilisation cutanée : critères de classification non remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales : critères de classification non remplis.
Cancérogénicité : critères de classification non remplis.
Toxicité pour la reproduction : susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT — exposition unique : peut irriter les voies respiratoires.
STOT — exposition répétée : critères de classification non remplis.
Danger par aspiration : critères de classification non remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets à long terme — toxicité pour la reproduction : ce produit contient des substances tératogènes pouvant provoquer des anomalies et/ou des troubles du développement chez la descendance humaine (décès, retard de croissance, malformations congénitales, retard mental, troubles fonctionnels). Il contient également des substances reprotoxiques pouvant nuire à la capacité de reproduction (stérilité, effets sur la fonction sexuelle, baisse de la fertilité effective, troubles du cycle menstruel).
Effets irritants : ce produit contient des substances pouvant provoquer une irritation en cas d'exposition de la peau, des yeux ou des poumons ; l'exposition peut accroître le potentiel d'absorption d'autres substances dangereuses au point d'exposition.
Effets neurotoxiques : ce produit contient des solvants organiques pouvant avoir des effets indésirables sur le système nerveux (perte d'appétit, maux de tête, vertiges, bourdonnements d'oreille, picotements cutanés, sensibilité au froid, crampes, difficulté de concentration, fatigue, etc.). Une exposition répétée peut dégrader le film lipidique cutané naturel et accroître l'absorption d'autres substances dangereuses.
Propriétés perturbatrices endocriniennes : ce mélange/produit ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de la santé.
Autres informations : aucune connue.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance connue pour répondre aux critères de classification PBT et vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Ce produit contient des substances toxiques pour l'environnement, pouvant entraîner des effets néfastes sur les organismes aquatiques, ainsi que des substances pouvant avoir des effets indésirables à long terme sur le milieu aquatique.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit relève de la réglementation relative aux déchets dangereux : HP 3 — Inflammable ; HP 4 — Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires) ; HP 5 — Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)/toxicité par aspiration ; HP 10 — Toxique pour la reproduction ; HP 14 — Écotoxique.
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Règlement (UE) n° 1357/2014 du 18 décembre 2014 relatif aux déchets, tel que retenu et modifié en droit britannique.
Code LED (EWC) : non applicable.
Emballages contaminés : les emballages contenant des résidus de produit doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode	N° ONU / désignation	Classe de danger	Groupe d'emballage	Danger environnemental
ADR	UN1263 PEINTURE	Classe 3, étiquette 3, code de classification F1, code tunnel D/E	II	Oui — quantités limitées : 5 L
IMDG	UN1263 PEINTURE	Classe 3, étiquette 3, code de classification F1, EmS F-E S-E	II	Oui — quantités limitées : 5 L
IATA	UN1263 PEINTURE	Classe 3, étiquette 3, code de classification F1	II	Oui

Ce produit relève de la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses. Voir le tableau A (ADR, § 3.2.1 et § 5.4.3), le § 3.2.1 (IMDG) et le tableau 4.2 (IATA) pour les dispositions, exigences ou avertissements particuliers liés au transport.
Code Hazchem : ●3YE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Restrictions d'usage : les personnes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposées à ce produit. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas être exposées à ce produit ; le risque et les précautions techniques ou aménagements de poste nécessaires pour éliminer l'exposition doivent être examinés.
Formation particulière requise : aucune exigence spécifique.
COMAH (accidents majeurs) : catégorie P5c — Liquides inflammables, seuil bas : 5 000 tonnes / seuil haut : 50 000 tonnes ; catégorie E2 — Dangers environnementaux, seuil bas : 200 tonnes / seuil haut : 500 tonnes.
UK REACH, annexe XVII : le méthanol est soumis à restrictions (entrées 69 et 40) ; l'alcool diacétonique, l'éthanol, le 1,2,4-triméthylbenzène, les hydrocarbures C9 aromatiques et le propylbenzène sont soumis à restrictions (entrée 40).
Informations complémentaires : avertissement tactile requis.
Sources : Management of Health and Safety at Work Regulations 1999 ; Health and Safety at Work etc. Act 1974 Regulations 2013 ; COMAH Regulations 2015 ; règlement (UE) n° 1357/2014 relatif aux déchets ; règlement CLP (CE)

n° 1272/2008 ; règlement REACH (CE) n° 1907/2006, tels que retenus et modifiés en droit britannique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non.

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées à la section 3

EUH066 — L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225 — Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 — Liquide et vapeurs inflammables.
H301 — Toxique en cas d'ingestion.
H304 — Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 — Toxique par contact cutané.
H315 — Provoque une irritation cutanée.
H319 — Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 — Toxique par inhalation.
H332 — Nocif par inhalation.
H335 — Peut irriter les voies respiratoires.
H336 — Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361 — Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370 — Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) (orale, inhalation).
H411 — Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADR = transport routier international des marchandises dangereuses ; ATE = estimation de la toxicité aiguë ; CAS = Chemical Abstracts Service ; CE = Conformité européenne ; CLP = règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; CSA/CSR = évaluation/rapport sur la sécurité chimique ; DNEL/DMEL = niveau dérivé sans effet/à effet minimal ; EINECS = inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes ; EUH = mention de danger spécifique CLP ; GHS = système général harmonisé ; IARC/CIRC = Centre international de recherche sur le cancer ; IATA = transport aérien ; IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses ; LogKow = logarithme du coefficient de partage octanol/eau ; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques ; PBT = persistant, bioaccumulable et toxique ; PNEC = concentration prévisible sans effet ; RRN = numéro d'enregistrement REACH ; SVHC = substance extrêmement préoccupante ; STOT-RE/SE = toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée/unique ; TWA = moyenne pondérée dans le temps ; VOC = composé organique volatil ; vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Informations complémentaires

La classification du mélange au regard des dangers pour la santé et pour l'environnement est établie selon les méthodes de calcul du règlement CLP (CE) n° 1272/2008, tel que retenu et modifié en droit britannique. La classification au regard des dangers physiques repose sur des données expérimentales.
Cette fiche de données de sécurité est validée par John Myland Ltd.
Un triangle signale, dans le document d'origine, une modification par rapport à la version précédente (changement du premier chiffre de la version FDS, voir section 1).
Les informations de cette fiche s'appliquent uniquement au produit spécifique mentionné à la section 1 et ne sont pas nécessairement valables en association avec d'autres produits chimiques. Il est recommandé de remettre cette fiche à l'utilisateur effectif du produit. Ces informations ne peuvent être utilisées comme spécification produit.
Pays-langue : GB-fr (traduction française du document GB-en).